NOTE D'INFORMATION

Atlas Performance

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20091 en date du 23/07/2020.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion ATLAS CAPITAL MANAGEMENT, sise à 88, Rue El Marrakchi — Quartier Hippodrome 20100, représentée par Mme Nezha Alaoui en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

MANAGENENT

88, Rue til Marratyri Q. Hippodrome
20100 Casablanca
Tél. 05 22 160 Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



-**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale

: Atlas Performance

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038291

Date et référence de l'agrément

: 28/02/2020, GP20022

Date de création

Siège social

: 28/01/2019

: 88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome

20100

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/10 au 30/09

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: ATLAS CAPITAL MANAGEMENT sise à 88, Rue El

Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100 représentée par Nezha Alaoui

Etablissement dépositaire

: CIH sise à 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT	Mme Nezha ALAOUI	0522 23 76 02
ATLAS CAPITAL BOURSE	Amine EL JIRARI	0522 23 76 02
ATLAS PORTFOLIO MANAGEMENT	Mohammed Hicham CHEBIHI HASSANI	0522 23 76 02

Commissaire aux comptes Bahaa SAAIDI

: A. SAAIDI & ASSOCIES, représentée par Mme

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM 11-

Classification

: Diversifié

Sensibilité min

Sensibilité min

: 25% Moroccan All Shares Index Rentabilité Brut (MASI RB) tel que Indice de référence publié par la bourse de Casablanca et 75% Moroccan Bond Index Global (MBI)tel que

publié par BMCE CAPITAL

: Le FCP a pour objectif d'optimiser la rentabilité des placements Objectifs de gestion collectés au travers d'une exposition combinant les investissements en produits de taux et en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, conformément à son indice de référence à savoir 25% Moroccan All Shares Index Rentabilité Brut (MASI RB) et 75% Moroccan Bond Index Global (MBI).

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investit au maximum 60%, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds investit également 90%, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titre de créances.

Le FCP ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie (Actions et Obligations) à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Par ailleurs, le fonds peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds est exclusivement investi en :

- Titres émis par l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat ;
- Titres de Créances Négociables émis par les établissements privés ;
- Obligations privées ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons.
- Titres d'OPCVM;
- Obligations et/ou Parts d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);
- Actions cotées à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public;
- Placement monétaire (opérations de pension);
- Dépôt à terme;
- Le FCP peut avoir recours à des opérations de prêts ou d'emprunts de titres selon la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public Personnes physiques et morales, résidentes et non résidentes



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 22/02/2019
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire**, **La valeur liquidative est** calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage hebdomadaire dans les locaux des membres du réseau de commercialisation
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, du lundi au vendredi avant 11 h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Méthode de calcul du prix de souscription : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription.

Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, du lundi au vendredi avant 11 h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.

- Affectation des résultats: Mixte, Capitalisation ou distribution partielle ou totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ». La distribution des dividendes est une décision du Conseil d'Administration de la société de gestion ATLAS CAPITAL MANAGEMENT. Cette décision est actée par la suite au niveau du PV du Conseil d'administration dont une copie est adressée au dépositaire du fonds. Le suivi de l'OST, du détachement jusqu'au paiement, est assuré par la direction du marché des capitaux de l'établissement dépositaire CIH BANK. M. Mustapha CHERFOUF, Responsable Marche des Capitaux.

Tel: (0)522479721, Adresse: 187 avenue Hassan II Casablanca

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Maximum 3% HT des montants souscrits, dont 0,24% HT, au minimum, incompressibles acquis au fonds.
 - Commission de rachat maximale :
 - Maximum 3% HT des montants rachetés dont 0,24% HT, au minimum, incompressibles acquis au fonds.

Cas d'exonération :

- Pour une souscription effectuée par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.
- Pour un rachat effectué par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.
- Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation.

- Frais de gestion :

2% HT. La base de calcul des frais de gestion est l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'OPCVM gérés par Atlas Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM. Provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative, ils sont payés une fois par mois.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais de publication	10 000 DH HT	
(2) Commissaire aux comptes (Annuel)	20 000 DH HT	
(3) Commission AMMC	0,02500% HT	
(4) Commission dépositaire	0,04000% HT	
(5) Maroclear Commission de gestion du compte émission (Mensuel)	300 DH HT	
(6) Maroclear Droit d'admission (Trimestriel)	riel) Selon les conditions en vigueur	
Frais de gestion SDG	Prestation d'Atlas Capital Management : Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6).	

